

Communiqué de la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC)

Le 28 octobre 2003, un nouveau-né est découvert mort dans les toilettes d'un établissement scolaire dans les Vosges. Ainsi, en France, en 2003, une jeune fille peut mener à terme une grossesse dans l'invisibilité la plus totale et accoucher seule dans des conditions épouvantables. Quelle détresse et quel avenir pour cette jeune fille ? et quelle honte pour nous tous !

Il ne s'agit ni de compassion ni de culpabilité fugace, mais d'une question politique.

Quand les pouvoirs publics vont-ils donner les moyens nécessaires de mener des actions de prévention, en particulier auprès des jeunes, en matière de santé physique et psychique? Combien y-a-t-il d'infirmières, de psychologues, de médecins scolaires actuellement dans les écoles, les collèges, les lycées? Pourquoi la loi du 4 juillet 2001 sur la contraception et l'avortement est-elle aussi mal appliquée ? Pourquoi les campagnes annuelles d'information sur la contraception et les MST sont-elles reportées sine die ?

La CADAC s'indigne de l'absence de volonté politique d'investir dans la prévention, l'information et le soutien aux personnes.

Communiqué CADAC, le 5 novembre 2003.

CADAC

21 ter rue Voltaire

75011 Paris

Tél : 01 43 56 36 48

email : colcadac@club-internet.fr